

Erratum

Sprott Physical Gold Trust

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'information concernant l'octroi du visa de prospectus concernant la société Sprott Physical Gold Trust, qui a été publiée dans la section 6.6.1.2 (Prospectus définitif) au bulletin du 11 décembre 2009 (Vol 6, no 49). L'information aurait dû être publiée dans la section 6.6.1.1 (Prospectus provisoire).

Un erratum a été publié à la section 6.6.1.1 du bulletin du 18 décembre 2009 (Vol. 6, n° 50).